

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 13 octobre 2022

Annule et remplace la délibération télétransmise le 19/10/22

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	45

CONVOCACTION

Datée	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Voie Verte de la Risle :
Approbation du nouveau bilan
d'opération

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

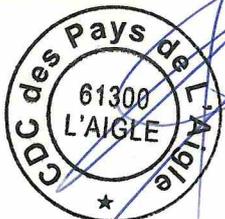
Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Nathalie RIBAUT
Nadège TROUILLET
Hubert GORET
Jacky DE TAEVERNIER

Absents : Serge GODARD
Marie-Odile TAVERNIER
Pascal SUARD
Maité GRANDCLÈRE
Fleur GOSSELIN
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Acte reçu en Préfecture le 20.01.23
Publié en ligne le 20.01.23
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 03 février 2022, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, a approuvé le projet de voie verte de la Risle ainsi que son plan de financement au stade avant-projet sommaire. Une Autorisation de Programme, associée à des Crédits de Paiement (AP/CP) sur 2022 et 2023 a été approuvée sur cette base.

Aujourd'hui, après finalisation de l'ensemble des études, l'attribution des marchés de travaux et la notification des subventions, le bilan financier de l'opération a évolué, en dépenses comme en recettes.

Pour mémoire, le projet répond au référentiel Voie Verte entraînant des largeurs d'aménagement à 3 mètres. Ce choix a été motivé par l'opportunité de bénéficier d'un large panel de financements, en premier lieu un appel à projet « aménagements cyclables en Normandie ».

Le poste dépenses est en augmentation de 457 059 € HT ce qui porte le projet à 2 929 169 € HT.

- Le montant des travaux a été revu à la hausse en cours d'études, en raison du coût des passerelles et des difficultés d'accès en phase chantier.
- L'appel d'offres pour la réalisation des travaux a été engagé au mois de mai. Les résultats ont été présentés en commission le 12 juillet 2022 et approuvés en Bureau Communautaire du 21 juillet 2022, hors lot n° 3 - génie civil - pour lequel il n'y a pas eu d'offres. Après une procédure de négociation de gré à gré, ce lot a été attribué par décision du Président en date du 15 septembre 2022. Le montant de travaux attribué est légèrement supérieur aux attentes en raison du contexte économique général sur les prix.
- En contrepartie, l'estimation de coût de la « compensation zones humides », dans le cadre des obligations liées à la Loi sur L'Eau, a été revu à la baisse
- Enfin, par prudence, le poste « aléas et révision de prix » a été majoré de 183 379 € HT, dans le contexte inflationniste actuel, sachant que les paiements s'étaleront jusqu'en 2024. Le poste aléas et révision de prix s'élève dans ce dernier bilan à 282 841 € HT

En parallèle, les subventions notifiées en 2022 sont supérieures à la prévision budgétaire. Le poste subventions a été augmenté de 453 755 € soit un total de subventions de 2 035 021 €.

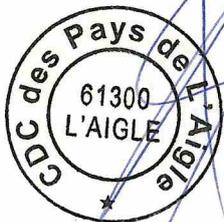
- Le projet a été lauréat de l'appel à projet « aménagements cyclables en Normandie », et obtient une subvention de 783 321 € à ce titre.
- A ce jour, toutes les subventions ont été notifiées, à l'exception des subventions de l'Etat (DSIL) pour la phase 2, qui seront sollicitées l'an prochain, sur la base d'un taux de 40 % comme en 2022.

Il en ressort un autofinancement stable à 892 429 €, soit un taux d'autofinancement de 30 %.

Le plan de financement révisé est le suivant :

Acte reçu en Préfecture le 20.01.23
 Publié en ligne le 20.01.23
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER



Bilan prévisionnel révisé		
DEPENSES	en € HT	en € TTC
<i>Travaux préalables aux études et diagnostics</i>	10 000	12 000
<i>Géomètre (relevés topo, etc.)</i>	36 095	43 314
<i>Etudes géotechniques et structures</i>	35 000	42 000
<i>Etude environnementale</i>	30 000	36 000
<i>Autres études</i>	22 500	27 000
Etudes et diagnostics	133 595	160 314
xx		0
xx		0
Concessionnaires	0	0
<i>Honoraires SPS</i>	4 400	5 280
<i>Honoraires Maîtrise d'œuvre</i>	159 641	191 569
<i>Contrôle technique</i>	4 200	5 040
Honoraires	168 241	201 889
<i>Mandataire</i>	93 287	111 945
Conduite d'opération	93 287	111 945
<i>Réalisation voie</i>	2 132 776	2 559 332
<i>Compensation zones humides</i>	42 927	51 513
<i>Travaux préalables</i>	0	0
Estimation travaux	2 175 704	2 610 845
Aléas et révision de prix	282 841	339 410
<i>Assurance dommage ouvrages</i>	12 000	12 000
<i>Frais de publicité (marchés), reprographie</i>	10 000	12 000
<i>Taxe d'aménagement</i>		, 0
Frais divers	22 000	24 000
<i>Acquisition terrains (dont frais notaires)</i>	50 000	50 000
<i>Frais de notaire</i>	3 500	3 500
Acquisition de terrains	53 500	53 500
TOTAL DEPENSES	2 929 169	3 501 902
RECETTES sollicitées	€	€
Etat FSIL	914 555	914 555
Region	216 335	216 335
Département	91 200	91 200
ADEME	29 610	29 610
Appel à projets régional - Vélo (DREAL)	783 321	783 321
TOTAL subventions	2 035 021	2 035 021
FCTVA		574 452
TOTAL recettes	2 035 021	2 609 473
Autofinancement	894 147	892 429

- Vu la délibération n° 2022-02-03-019b du Conseil Communautaire en date du 03/02/2022, approuvant l'Avant-Projet Sommaire et le bilan d'opération de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-07-21-154b du Bureau Communautaire en date du 21/07/2022 attribuant les marchés de travaux de la voie verte de la Risle,
- Vu la Décision du Président n° 2022-09-15-160 du 16/09/2022 attribuant le lot 3 (génie civil) des travaux de la voie verte de la Risle
- Considérant la nécessité d'approuver le bilan d'opération modifié et ainsi de solliciter les subventions auprès des partenaires,

Acte reçu en Préfecture le 20.01.23
Publié en ligne le 20.01.23
Certifié exécutoire

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le bilan d'opération de la voie verte de la Risle pour un montant en dépenses de 2 929 169 € HT soit 3 501 902 € TTC
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2023 et 2024 sous la forme d'une Autorisation de Programme associée à des Crédits de Paiements annuels (AP/CP)

Le Président,
Jean SELLIER



VOTE : 43 POUR
1 CONTRE (F. GLORIA)
1 ABSTENTION (P. CROTEAU)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

A large, stylized signature in blue ink, likely belonging to the President Jean Sellier.